



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écoles

Question écrite n° 87858

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le programme « écoles numériques rurales (ENR) » mis en place en mars 2009 pour combler le retard français dans l'équipement numérique des écoles et en particulier des écoles rurales. Devant le succès de cette opération dans l'ensemble des départements, le plan ENR a été prolongé en novembre 2009 pour 1 700 écoles supplémentaires. Au total, ce sont 6 700 écoles qui ont pu être équipées de l'outil informatique. L'Association des maires ruraux de France demande qu'un plan ENR 2 soit mis en place pour couvrir les besoins des 25 000 écoles publiques des communes de moins de 2 000 habitants. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions à ce sujet et notamment s'il envisage de mettre en place un plan pluriannuel tel qu'il l'a annoncé à la suite de la remise en février 2010 du rapport intitulé « Réussir l'école numérique ».

Texte de la réponse

Le plan ENR, mené en 2009, témoignait d'une volonté de l'État d'impulser les usages du numérique dans les écoles rurales des communes de moins de 2 000 habitants. Au total, 6 700 projets ont été retenus dans ce plan, pour un budget de 67 Meuros. Dans ce cadre, la commune devait participer à hauteur d'au moins 20 % à l'investissement et fournir une connexion Internet haut débit. Par l'ampleur de ses financements comme par son organisation, ce plan était exceptionnel et a vocation à le rester. En matière de numérique pédagogique, l'État a en effet un rôle d'impulsion et de coordination, de formation et d'accompagnement. En revanche, l'équipement des écoles est du ressort des communes, comme le précise l'article L. 212-4 du code de l'éducation. L'État n'a pas vocation à se substituer durablement à celles-ci. Le 25 novembre 2010, le ministre de l'éducation nationale a présenté les axes du plan pour le développement des usages du numérique à l'école. En complémentarité avec les actions des collectivités, ce plan de développement doit permettre à chaque élève, chaque enseignant de bénéficier des efforts du numérique, en facilitant l'accès aux ressources numériques de qualité, en accompagnant et formant les enseignants et en donnant à chaque élève les clés pour devenir un citoyen de la société numérique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87858

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9867

Réponse publiée le : 11 octobre 2011, page 10818